

INTERNATIONAL STANDARD

NORME INTERNATIONALE

**Household and similar electrical appliances – Safety –
Part 2-51: Particular requirements for stationary circulation pumps for heating
and service water installations**

**Appareils électrodomestiques et analogues – Sécurité –
Partie 2-51: Règles particulières pour les pompes de circulation fixes pour
installations de chauffage et de distribution d'eau**



THIS PUBLICATION IS COPYRIGHT PROTECTED

Copyright © 2002 IEC, Geneva, Switzerland

All rights reserved. Unless otherwise specified, no part of this publication may be reproduced or utilized in any form or by any means, electronic or mechanical, including photocopying and microfilm, without permission in writing from either IEC or IEC's member National Committee in the country of the requester.

If you have any questions about IEC copyright or have an enquiry about obtaining additional rights to this publication, please contact the address below or your local IEC member National Committee for further information.

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de la CEI ou du Comité national de la CEI du pays du demandeur.

Si vous avez des questions sur le copyright de la CEI ou si vous désirez obtenir des droits supplémentaires sur cette publication, utilisez les coordonnées ci-après ou contactez le Comité national de la CEI de votre pays de résidence.

IEC Central Office
3, rue de Varembe
CH-1211 Geneva 20
Switzerland
Email: inmail@iec.ch
Web: www.iec.ch

About the IEC

The International Electrotechnical Commission (IEC) is the leading global organization that prepares and publishes International Standards for all electrical, electronic and related technologies.

About IEC publications

The technical content of IEC publications is kept under constant review by the IEC. Please make sure that you have the latest edition, a corrigenda or an amendment might have been published.

- Catalogue of IEC publications: www.iec.ch/searchpub

The IEC on-line Catalogue enables you to search by a variety of criteria (reference number, text, technical committee,...). It also gives information on projects, withdrawn and replaced publications.

- IEC Just Published: www.iec.ch/online_news/justpub

Stay up to date on all new IEC publications. Just Published details twice a month all new publications released. Available on-line and also by email.

- Electropedia: www.electropedia.org

The world's leading online dictionary of electronic and electrical terms containing more than 20 000 terms and definitions in English and French, with equivalent terms in additional languages. Also known as the International Electrotechnical Vocabulary online.

- Customer Service Centre: www.iec.ch/webstore/custserv

If you wish to give us your feedback on this publication or need further assistance, please visit the Customer Service Centre FAQ or contact us:

Email: csc@iec.ch

Tel.: +41 22 919 02 11

Fax: +41 22 919 03 00

A propos de la CEI

La Commission Electrotechnique Internationale (CEI) est la première organisation mondiale qui élabore et publie des normes internationales pour tout ce qui a trait à l'électricité, à l'électronique et aux technologies apparentées.

A propos des publications CEI

Le contenu technique des publications de la CEI est constamment revu. Veuillez vous assurer que vous possédez l'édition la plus récente, un corrigendum ou amendement peut avoir été publié.

- Catalogue des publications de la CEI: www.iec.ch/searchpub/cur_fut-f.htm

Le Catalogue en-ligne de la CEI vous permet d'effectuer des recherches en utilisant différents critères (numéro de référence, texte, comité d'études,...). Il donne aussi des informations sur les projets et les publications retirées ou remplacées.

- Just Published CEI: www.iec.ch/online_news/justpub

Restez informé sur les nouvelles publications de la CEI. Just Published détaille deux fois par mois les nouvelles publications parues. Disponible en-ligne et aussi par email.

- Electropedia: www.electropedia.org

Le premier dictionnaire en ligne au monde de termes électroniques et électriques. Il contient plus de 20 000 termes et définitions en anglais et en français, ainsi que les termes équivalents dans les langues additionnelles. Egalement appelé Vocabulaire Electrotechnique International en ligne.

- Service Clients: www.iec.ch/webstore/custserv/custserv_entry-f.htm

Si vous désirez nous donner des commentaires sur cette publication ou si vous avez des questions, visitez le FAQ du Service clients ou contactez-nous:

Email: csc@iec.ch

Tél.: +41 22 919 02 11

Fax: +41 22 919 03 00

INTERNATIONAL STANDARD

NORME INTERNATIONALE

**Household and similar electrical appliances – Safety –
Part 2-51: Particular requirements for stationary circulation pumps for heating
and service water installations**

**Appareils électrodomestiques et analogues – Sécurité –
Partie 2-51: Règles particulières pour les pompes de circulation fixes pour
installations de chauffage et de distribution d'eau**

INTERNATIONAL
ELECTROTECHNICAL
COMMISSION

COMMISSION
ELECTROTECHNIQUE
INTERNATIONALE

PRICE CODE
CODE PRIX

L

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	4
INTRODUCTION	8
1 Domaine d'application	10
2 Références normatives	10
3 Définitions	10
4 Exigences générales	12
5 Conditions générales d'essais	12
6 Classification	12
7 Marquage et instructions	14
8 Protection contre l'accès aux parties actives	14
9 Démarrage des appareils à moteur	14
10 Puissance et courant	14
11 Echauffements	14
12 Vacant	16
13 Courant de fuite et rigidité diélectrique à la température de régime	16
14 Surtensions transitoires	16
15 Résistance à l'humidité	16
16 Courant de fuite et rigidité diélectrique	16
17 Protection contre la surcharge des transformateurs et des circuits associés	16
18 Endurance	18
19 Fonctionnement anormal	18
20 Stabilité et dangers mécaniques	18
21 Résistance mécanique	18
22 Construction	18
23 Conducteurs internes	18
24 Composants	20
25 Raccordement au réseau et câbles souples extérieurs	20
26 Bornes pour conducteurs externes	20
27 Dispositions en vue de la mise à la terre	20
28 Vis et connexions	20
29 Distances dans l'air, lignes de fuite et isolation solide	20
30 Résistance à la chaleur et au feu	20
31 Protection contre la rouille	20
32 Rayonnement, toxicité et dangers analogues	20
Annexes	22
Bibliographie	22
Tableau 101 – Classification des températures des pompes de circulation	12

CONTENTS

FOREWORD.....	5
INTRODUCTION.....	9
1 Scope.....	11
2 Normative references	11
3 Definitions	11
4 General requirement.....	13
5 General conditions for the tests	13
6 Classification.....	13
7 Marking and instructions.....	15
8 Protection against access to live parts.....	15
9 Starting of motor-operated appliances	15
10 Power input and current	15
11 Heating	15
12 Void.....	17
13 Leakage current and electric strength at operating temperature.....	17
14 Transient overvoltages	17
15 Moisture resistance	17
16 Leakage current and electric strength.....	17
17 Overload protection of transformers and associated circuits	17
18 Endurance.....	19
19 Abnormal operation.....	19
20 Stability and mechanical hazards.....	19
21 Mechanical strength.....	19
22 Construction.....	19
23 Internal wiring.....	19
24 Components.....	21
25 Supply connection and external flexible cords	21
26 Terminals for external conductors.....	21
27 Provision for earthing	21
28 Screws and connections.....	21
29 Clearances, creepage distances and solid insulation	21
30 Resistance to heat and fire.....	21
31 Resistance to rusting.....	21
32 Radiation, toxicity and similar hazards.....	21
Annexes	23
Bibliography.....	23
Table 101 – Temperature classification of circulation pumps.....	13

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

APPAREILS ÉLECTRODOMESTIQUES ET ANALOGUES – SÉCURITÉ –

Partie 2-51: Règles particulières pour les pompes de circulation fixes pour installations de chauffage et de distribution d'eau

AVANT-PROPOS

- 1) La Commission Electrotechnique Internationale (CEI) est une organisation mondiale de normalisation composée de l'ensemble des comités électrotechniques nationaux (Comités nationaux de la CEI). La CEI a pour objet de favoriser la coopération internationale pour toutes les questions de normalisation dans les domaines de l'électricité et de l'électronique. A cet effet, la CEI – entre autres activités – publie des Normes internationales, des Spécifications techniques, des Rapports techniques, des Spécifications accessibles au public (PAS) et des Guides (ci-après dénommés "Publication(s) de la CEI"). Leur élaboration est confiée à des comités d'études, aux travaux desquels tout Comité national intéressé par le sujet traité peut participer. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec la CEI, participent également aux travaux. La CEI collabore étroitement avec l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), selon des conditions fixées par accord entre les deux organisations.
- 2) Les décisions ou accords officiels de la CEI concernant les questions techniques représentent, dans la mesure du possible, un accord international sur les sujets étudiés, étant donné que les Comités nationaux de la CEI intéressés sont représentés dans chaque comité d'études.
- 3) Les Publications de la CEI se présentent sous la forme de recommandations internationales et sont agréées comme telles par les Comités nationaux de la CEI. Tous les efforts raisonnables sont entrepris afin que la CEI s'assure de l'exactitude du contenu technique de ses publications; la CEI ne peut pas être tenue responsable de l'éventuelle mauvaise utilisation ou interprétation qui en est faite par un quelconque utilisateur final.
- 4) Dans le but d'encourager l'uniformité internationale, les Comités nationaux de la CEI s'engagent, dans toute la mesure possible, à appliquer de façon transparente les Publications de la CEI dans leurs publications nationales et régionales. Toutes divergences entre toutes Publications de la CEI et toutes publications nationales ou régionales correspondantes doivent être indiquées en termes clairs dans ces dernières.
- 5) La CEI n'a prévu aucune procédure de marquage valant indication d'approbation et n'engage pas sa responsabilité pour les équipements déclarés conformes à une de ses Publications.
- 6) Tous les utilisateurs doivent s'assurer qu'ils sont en possession de la dernière édition de cette publication.
- 7) Aucune responsabilité ne doit être imputée à la CEI, à ses administrateurs, employés, auxiliaires ou mandataires, y compris ses experts particuliers et les membres de ses comités d'études et des Comités nationaux de la CEI, pour tout préjudice causé en cas de dommages corporels et matériels, ou de tout autre dommage de quelque nature que ce soit, directe ou indirecte, ou pour supporter les coûts (y compris les frais de justice) et les dépenses découlant de la publication ou de l'utilisation de cette Publication de la CEI ou de toute autre Publication de la CEI, ou au crédit qui lui est accordé.
- 8) L'attention est attirée sur les références normatives citées dans cette publication. L'utilisation de publications référencées est obligatoire pour une application correcte de la présente publication.
- 9) L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments de la présente Publication de la CEI peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. La CEI ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et de ne pas avoir signalé leur existence.

La présente partie de la Norme internationale CEI 60335 a été établie par le comité d'études 61 de la CEI: Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition parue en 1997, dont elle constitue une révision technique.

Cette version bilingue, publiée en 2005-09, correspond à la version anglaise.

Le texte anglais de cette norme est issu des documents 61/2220/FDIS et 61/2295/RVD. Le rapport de vote 61/2295/RVD donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cette norme.

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

**HOUSEHOLD AND SIMILAR ELECTRICAL APPLIANCES –
SAFETY –****Part 2-51: Particular requirements for stationary circulation pumps
for heating and service water installations**

FOREWORD

- 1) The International Electrotechnical Commission (IEC) is a worldwide organization for standardization comprising all national electrotechnical committees (IEC National Committees). The object of IEC is to promote international co-operation on all questions concerning standardization in the electrical and electronic fields. To this end and in addition to other activities, IEC publishes International Standards, Technical Specifications, Technical Reports, Publicly Available Specifications (PAS) and Guides (hereafter referred to as "IEC Publication(s)"). Their preparation is entrusted to technical committees; any IEC National Committee interested in the subject dealt with may participate in this preparatory work. International, governmental and non-governmental organizations liaising with the IEC also participate in this preparation. IEC collaborates closely with the International Organization for Standardization (ISO) in accordance with conditions determined by agreement between the two organizations.
- 2) The formal decisions or agreements of IEC on technical matters express, as nearly as possible, an international consensus of opinion on the relevant subjects since each technical committee has representation from all interested IEC National Committees.
- 3) IEC Publications have the form of recommendations for international use and are accepted by IEC National Committees in that sense. While all reasonable efforts are made to ensure that the technical content of IEC Publications is accurate, IEC cannot be held responsible for the way in which they are used or for any misinterpretation by any end user.
- 4) In order to promote international uniformity, IEC National Committees undertake to apply IEC Publications transparently to the maximum extent possible in their national and regional publications. Any divergence between any IEC Publication and the corresponding national or regional publication shall be clearly indicated in the latter.
- 5) IEC provides no marking procedure to indicate its approval and cannot be rendered responsible for any equipment declared to be in conformity with an IEC Publication.
- 6) All users should ensure that they have the latest edition of this publication.
- 7) No liability shall attach to IEC or its directors, employees, servants or agents including individual experts and members of its technical committees and IEC National Committees for any personal injury, property damage or other damage of any nature whatsoever, whether direct or indirect, or for costs (including legal fees) and expenses arising out of the publication, use of, or reliance upon, this IEC Publication or any other IEC Publications.
- 8) Attention is drawn to the Normative references cited in this publication. Use of the referenced publications is indispensable for the correct application of this publication.
- 9) Attention is drawn to the possibility that some of the elements of this IEC Publication may be the subject of patent rights. IEC shall not be held responsible for identifying any or all such patent rights.

This part of International Standard IEC 60335 has been prepared by IEC technical committee 61: Safety of household and similar electrical appliances.

This third edition cancels and replaces the second edition published in 1997. It constitutes a technical revision.

This bilingual version, published in 2005-09, corresponds to the English version.

The text of this part of IEC 60335 is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
61/2220/FDIS	61/2295/RVD

Full information on the voting for the approval of this standard can be found in the report on voting indicated in the above table.

La version française de cette norme n'a pas été soumise au vote.

La présente partie 2 doit être utilisée conjointement avec la dernière édition de la CEI 60335-1 et ses amendements. Elle a été établie sur la base de la quatrième édition (2001) de cette norme.

NOTE 1 L'expression «Partie 1» utilisée dans la présente norme fait référence à la CEI 60335-1.

La présente partie 2 complète ou modifie les articles correspondants de la CEI 60335-1, de façon à transformer cette publication en norme CEI: Règles particulières pour les pompes de circulation fixes pour installations de chauffage et de distribution d'eau

Lorsqu'un paragraphe particulier de la Partie 1 n'est pas mentionné dans cette partie 2, ce paragraphe s'applique pour autant qu'il est raisonnable. Lorsque la présente norme spécifie "addition", "modification" ou "remplacement", le texte correspondant de la Partie 1 doit être adapté en conséquence.

NOTE 2 Le système de numérotation suivant est utilisé:

- les paragraphes, les tableaux et figures qui sont numérotés à partir de 101 viennent en supplément de ceux de la Partie 1;
- notes: à l'exception de celles qui sont dans un nouveau paragraphe ou de celles qui concernent des notes de la Partie 1, les notes sont numérotées à partir de 101, y compris celles des articles ou paragraphes qui sont remplacés;
- les annexes supplémentaires sont appelées AA, BB, etc.

NOTE 3 Les caractères d'imprimerie suivants sont utilisés:

- exigences: caractères romains;
- *modalités d'essais: caractères italiques.*
- notes: petits caractères romains.

Les mots en **gras** dans le texte sont définis à l'Article 3. Lorsqu'une définition concerne un adjectif, l'adjectif et le nom associé figurent également en gras.

Les différences suivantes existent dans les pays indiqués ci-après.

- 6.1: Les appareils de la classe 0I sont autorisés (Japon).

Le comité a décidé que le contenu de cette publication ne sera pas modifié avant la date de maintenance indiquée sur le site web de la CEI sous «<http://webstore.iec.ch>» dans les données relatives à la publication recherchée. A cette date, la publication sera

- reconduite,
- supprimée;
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

The French version of this standard has not been voted upon.

This part 2 is to be used in conjunction with the latest edition of IEC 60335-1 and its amendments. It was established on the basis of the fourth edition (2001) of that standard.

NOTE 1 When "Part 1" is mentioned in this standard, it refers to IEC 60335-1.

This part 2 supplements or modifies the corresponding clauses in IEC 60335-1, so as to convert that publication into the IEC standard: Safety requirements for electric stationary circulation pumps for heating and service water installations.

When a particular subclause of Part 1 is not mentioned in this part 2, that subclause applies as far as is reasonable. When this standard states "addition", "modification" or "replacement", the relevant text in Part 1 is to be adapted accordingly.

NOTE 2 The following numbering system is used:

- subclauses, tables and figures that are numbered starting from 101 are additional to those in Part 1;
- unless notes are in a new subclause or involve notes in Part 1, they are numbered starting from 101, including those in a replaced clause or subclause;
- additional annexes are lettered AA, BB, etc.

NOTE 3 The following print types are used:

- requirements: in roman type;
- *test specifications: in italic type;*
- notes: in small roman type.

Words in **bold** in the text are defined in Clause 3. When a definition concerns an adjective, the adjective and the associated noun are also in bold.

The following differences exist in the countries indicated below.

- 6.1: Class 0I appliances are allowed (Japan).

The committee has decided that the contents of this publication will remain unchanged until the maintenance result date indicated on the IEC web site under "<http://webstore.iec.ch>" in the data related to the specific publication. At this date, the publication will be

- reconfirmed;
- withdrawn;
- replaced by a revised edition, or
- amended.

INTRODUCTION

Il a été considéré en établissant la présente Norme internationale que l'exécution de ses dispositions était confiée à des personnes expérimentées et ayant une qualification appropriée.

Cette norme reconnaît le niveau de protection internationalement accepté contre les risques électriques, mécaniques, thermiques, liés au feu et au rayonnement des appareils, lorsqu'ils fonctionnent comme en usage normal en tenant compte des instructions du fabricant. Elle couvre également les situations anormales auxquelles on peut s'attendre dans la pratique et prend en considération les phénomènes électromagnétiques qui peuvent affecter le fonctionnement en toute sécurité des appareils.

Cette norme tient compte autant que possible des exigences de la CEI 60364, de façon à rester compatible avec les règles d'installation quand l'appareil est raccordé au réseau d'alimentation. Cependant, des règles nationales d'installation peuvent être différentes.

Si un appareil compris dans le domaine d'application de cette norme comporte également des fonctions qui sont couvertes par une autre partie 2 de la CEI 60335, la partie 2 correspondante est appliquée à chaque fonction séparément, dans la limite du raisonnable. Si cela est applicable, on tient compte de l'influence d'une fonction sur les autres fonctions.

Cette norme est une norme de famille de produits traitant de la sécurité d'appareils et a préséance sur les normes horizontales et génériques couvrant le même sujet.

Un appareil conforme au texte de la présente norme ne sera pas nécessairement jugé conforme aux principes de sécurité de la norme si, lorsqu'il est examiné et soumis aux essais, il apparaît qu'il présente d'autres caractéristiques qui compromettent le niveau de sécurité visé par ces exigences.

Un appareil utilisant des matériaux ou présentant des modes de construction différents de ceux décrits dans les exigences de cette norme peut être examiné et essayé en fonction de l'objectif poursuivi par ces exigences et, s'il est jugé pratiquement équivalent, il peut être estimé conforme aux principes de sécurité de la norme.

INTRODUCTION

It has been assumed in the drafting of this International Standard that the execution of its provisions is entrusted to appropriately qualified and experienced persons.

This standard recognizes the internationally accepted level of protection against hazards such as electrical, mechanical, thermal, fire and radiation of appliances when operated as in normal use taking into account the manufacturer's instructions. It also covers abnormal situations that can be expected in practice.

This standard takes into account the requirements of IEC 60364 as far as possible so that there is compatibility with the wiring rules when the appliance is connected to the supply mains. However, national wiring rules may differ.

If an appliance within the scope of this standard also incorporates functions that are covered by another part 2 of IEC 60335, the relevant part 2 is applied to each function separately, as far as is reasonable. If applicable, the influence of one function on the other is taken into account.

This standard is a product family standard dealing with the safety of appliances and takes precedence over horizontal and generic standards covering the same subject.

An appliance that complies with the text of this standard will not necessarily be considered to comply with the safety principles of the standard if, when examined and tested, it is found to have other features that impair the level of safety covered by these requirements.

An appliance employing materials or having forms of construction differing from those detailed in the requirements of this standard may be examined and tested according to the intent of the requirements and, if found to be substantially equivalent, may be considered to comply with the standard.

APPAREILS ÉLECTRODOMESTIQUES ET ANALOGUES – SÉCURITÉ –

Partie 2-51: Règles particulières pour les pompes de circulation fixes pour installations de chauffage et de distribution d'eau

1 Domaine d'application

L'article de la Partie 1 est remplacé par l'article ci-après.

Cette norme internationale traite de la sécurité des **pompes de circulation fixes** électriques pour installations de chauffage ou de distribution d'eau, dont la **puissance assignée** est au plus égale à 300 W, et dont la **tension assignée** n'est pas supérieure à 250 V pour les appareils monophasés et à 480 V pour les autres appareils.

NOTE 101 Les parties hydrauliques et électriques de la pompe peuvent être dans la même enveloppe, de sorte que l'eau s'écoule à travers le moteur et serve de liquide de refroidissement, ou elles peuvent être séparées.

Les appareils non destinés à un usage domestique normal mais qui peuvent néanmoins constituer une source de danger pour le public, tels que les appareils destinés à être utilisés par des usagers non avertis dans des magasins, chez des artisans et dans des fermes, sont compris dans le domaine d'application de la présente norme.

Dans la mesure du possible, la présente norme traite des risques ordinaires présentés par les appareils, encourus par tous les individus à l'intérieur et autour de l'habitation. Cependant, cette norme ne tient pas compte en général

- de l'utilisation des appareils par des jeunes enfants ou des personnes handicapées sans surveillance;
- de l'emploi de l'appareil comme jouet par des jeunes enfants.

NOTE 102 L'attention est attirée sur le fait que

- pour les appareils destinés à être utilisés dans des véhicules ou à bord de navires ou d'avions, des exigences supplémentaires peuvent être nécessaires;
- dans de nombreux pays, des exigences supplémentaires sont spécifiées par les organismes nationaux de la santé, par les organismes nationaux responsables de la protection des travailleurs et par des organismes similaires.

NOTE 103 La présente norme ne s'applique pas:

- aux pompes destinées à la circulation de liquides autres que l'eau;
- aux pompes, autres que les pompes de circulation (CEI 60335-2-41);
- aux pompes de circulation destinées exclusivement aux usages industriels;
- aux pompes de circulation destinées à être utilisées dans des locaux présentant des conditions particulières telles que la présence d'une atmosphère corrosive ou explosive (poussières, vapeur ou gaz).

2 Références normatives

L'article de la Partie 1 est applicable.

3 Définitions

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

HOUSEHOLD AND SIMILAR ELECTRICAL APPLIANCES – SAFETY –

Part 2-51: Particular requirements for stationary circulation pumps for heating and service water installations

1 Scope

This clause of Part 1 is replaced by the following.

This International Standard deals with the safety of electric **stationary circulation pumps** intended for use in heating systems or in service water systems, having a **rated power input** not exceeding 300 W, their **rated voltage** being not more than 250 V for single-phase appliances and 480 V for other appliances.

NOTE 101 The hydraulic and electrical parts of the pump may be in the same enclosure, so that the water flows through the motor and serves as a coolant, or they may be separated.

Appliances not intended for normal household use, but that nevertheless may be a source of danger to the public, such as appliances intended to be used by laymen in shops, in light industry and on farms, are within the scope of this standard.

As far as is practicable, this standard deals with the common hazards presented by appliances that are encountered by all persons in and around the home. However, in general, it does not take into account

- the use of appliances by young children or infirm persons without supervision;
- playing with the appliance by young children.

NOTE 102 Attention is drawn to the fact that

- for appliances intended to be used in vehicles or on board ships or aircraft, additional requirements may be necessary;
- in many countries additional requirements are specified by the national health authorities, the national authorities responsible for the protection of labour and similar authorities.

NOTE 103 This standard does not apply to

- pumps for circulating liquids other than water;
- pumps, other than circulation pumps (IEC 60335-2-41);
- circulation pumps intended exclusively for industrial purposes;
- circulation pumps intended to be used in locations where special conditions prevail, such as the presence of a corrosive or explosive atmosphere (dust, vapour, or gas).

2 Normative references

This clause of Part 1 is applicable.

3 Definitions

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

3.1.9 Remplacement:

conditions de fonctionnement normal

fonctionnement de la pompe de circulation dont le réglage de la pression de l'eau et le réglage de débit sont dans les limites spécifiées, de sorte que la puissance absorbée maximale soit atteinte

4 Exigences générales

L'article de la Partie 1 est applicable.

5 Conditions générales d'essais

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

5.7 Addition:

La température de l'eau à l'entrée est maintenue entre 0 °C et –5 °C de la valeur correspondant à la classe TF de la pompe.

Pour les pompes de circulation destinées à être installées dans l'enveloppe d'une chaudière, les essais des Articles 10, 11 et 13 sont effectués à température ambiante de 55 °C ou à la température spécifiée dans les instructions, suivant la valeur la plus élevée.

5.101 Les pompes de circulation comportant un moteur triphasé ne possédant pas de **dispositif de protection** sont installées avec un dispositif approprié, conformément aux instructions.

6 Classification

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

6.1 Modification:

Les pompes de circulation doivent être de la **classe I**, de la **classe II** ou de la **classe III**.

6.2 Addition:

Les pompes de circulation doivent être au moins IPX2.

6.101 Les pompes de circulation doivent être de l'une des classes mentionnées au Tableau 101.

Tableau 101 – Classification des températures des pompes de circulation

Classe	Température maximale de l'eau de circulation °C
TF 60	60
TF 95	95
TF 110	110

La vérification est effectuée par examen.

3.1.9 Replacement:**normal operation**

operation of the circulation pump with the water pressure and flow rate adjusted within their specified limits, so that the highest power input is attained

4 General requirement

This clause of Part 1 is applicable.

5 General conditions for the tests

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

5.7 Addition:

The water temperature at the inlet is maintained between 0 °C and –5 °C of the value corresponding to the TF class of the pump.

For circulation pumps intended to be located within the enclosure of a boiler, the tests of Clauses 10, 11 and 13 are carried out at an ambient temperature of 55 °C or at the temperature specified in the instructions, whichever is higher.

5.101 *Circulation pumps having a three-phase motor that does not incorporate a **protective device** are installed with an appropriate device, in accordance with the instructions.*

6 Classification

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

6.1 Modification:

Circulation pumps shall be **class I**, **class II** or **class III**.

6.2 Addition:

Circulation pumps shall be at least IPX2.

6.101 Circulation pumps shall be of one of the classes shown in Table 101.

Table 101 – Temperature classification of circulation pumps

Class	Maximum temperature of the circulating water °C
TF 60	60
TF 95	95
TF 110	110

Compliance is checked by inspection.

7 Marquage et instructions

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

7.1 Addition:

Les pompes de circulation doivent porter les marquages suivants

- la classe TF;
- le sens de l'écoulement de l'eau;
- le sens de rotation (pour les pompes comportant des moteurs triphasés);
- le courant assigné (pour les pompes comportant des moteurs triphasés si un **dispositif de protection** doit être installé dans le câblage fixe).

7.12.1 Addition:

Les instructions d'installation doivent indiquer en substance:

- le débit maximal ou la hauteur manométrique maximale;
- la température ambiante maximale à laquelle la pompe doit être utilisée;
- la pression maximale du système;

NOTE 101 La pression maximale du système ne doit pas être inférieure à

- 0,6 MPa, pour les pompes pour les systèmes chauffants;
- 1,0 MPa, pour les pompes pour les installations de distribution d'eau;

- l'orientation prévue de la pompe;
- un dispositif de protection doit être installé dans l'installation fixe et ses caractéristiques doivent être spécifiées (pour les pompes dont le moteur triphasé ne comporte pas de **dispositif de protection**).

8 Protection contre l'accès aux parties actives

L'article de la Partie 1 est applicable.

9 Démarrage des appareils à moteur

L'article de la Partie 1 n'est pas applicable.

10 Puissance et courant

L'article de la Partie 1 est applicable.

11 Echauffements

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

11.2 Addition:

Les pompes de circulation qui ne sont fixées que par les tuyaux d'eau sont placées contre un support vertical.

7 Marking and instructions

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

7.1 Addition:

Circulation pumps shall be marked with

- the TF class;
- the direction of the water flow;
- the direction of rotation (for pumps having three-phase motors);
- the rated current (for pumps having three-phase motors if a **protective device** has to be installed in the fixed wiring).

7.12.1 Addition:

The installation instructions shall state the substance of the following:

- the maximum flow rate or total head;
- the maximum ambient temperature at which the pump is to be used;
- the maximum system pressure;

NOTE 101 The maximum system pressure is to be not less than

- 0,6 MPa, for pumps for heating systems;
- 1,0 MPa, for pumps for service water systems.

- the intended orientation of the pump;
- a protective device is to be installed in the fixed wiring and its characteristics are to be specified (for pumps having a three-phase motor not incorporating a **protective device**).

8 Protection against access to live parts

This clause of Part 1 is applicable.

9 Starting of motor-operated appliances

This clause of Part 1 is not applicable.

10 Power input and current

This clause of Part 1 is applicable.

11 Heating

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

11.2 Addition:

Circulation pumps that are only fixed by the water pipes are positioned against a vertical support.

11.3 Addition:

NOTE 101 Les températures t_1 et t_2 , citées dans la Note 4, sont les températures ambiantes de l'environnement dans lequel la pompe est installée, par exemple à l'intérieur de l'enveloppe d'une chaudière.

11.7 Remplacement:

Les pompes de circulation sont mises en fonctionnement jusqu'à établissement de conditions de régime.

11.8 Addition:

Les limites de l'échauffement des pompes installées dans l'enveloppe d'une chaudière sont réduites par la différence entre la température ambiante à laquelle l'essai est effectué et 25 °C.

L'échauffement de l'enveloppe externe n'est pas mesuré.

Pour les pompes de circulation dans lesquelles l'eau traverse le moteur, les limites de l'échauffement de l'enroulement sont augmentées de 5 K. Les limites d'échauffement sont de plus augmentées de

- 5 K, si l'isolation de l'enroulement est de classe B;
- 10 K, si l'isolation de l'enroulement est de classe F ou H,

NOTE 101 Pour les pompes de circulation dans lesquelles l'eau traverse le moteur, l'augmentation de 5 K autorisée par la note de bas de tableau ^a du Tableau 3 ne s'applique pas.

12 Vacant

13 Courant de fuite et rigidité diélectrique à la température de régime

L'article de la Partie 1 est applicable.

14 Surtensions transitoires

L'article de la Partie 1 est applicable.

15 Résistance à l'humidité

L'article de la Partie 1 est applicable.

16 Courant de fuite et rigidité diélectrique

L'article de la Partie 1 est applicable.

17 Protection contre la surcharge des transformateurs et des circuits associés

L'article de la Partie 1 est applicable.

11.3 Addition:

NOTE 101 The temperatures t_1 and t_2 , referred to in note 4, are the ambient temperatures of the environment in which the pump is installed, for instance inside the enclosure of a boiler.

11.7 Replacement:

Circulation pumps are operated until steady conditions are established.

11.8 Addition:

The temperature rise limits of pumps located within the enclosure of a boiler are reduced by the difference between the ambient temperature at which the test is carried out and 25 °C.

The temperature rise of the external enclosure is not measured.

For circulation pumps in which water flows through the motor, the temperature rise limits for windings are increased by 5 K. The temperature rise limits are increased further by

- 5 K, if the winding insulation is class B;
- 10 K, if the winding insulation is class F or H.

NOTE 101 For circulation pumps in which water flows through the motor, the increase of 5 K allowed by footnote a to Table 3 does not apply.

12 Void**13 Leakage current and electric strength at operating temperature**

This clause of Part 1 is applicable.

14 Transient overvoltages

This clause of Part 1 is applicable.

15 Moisture resistance

This clause of Part 1 is applicable.

16 Leakage current and electric strength

This clause of Part 1 is applicable.

17 Overload protection of transformers and associated circuits

This clause of Part 1 is applicable.

18 Endurance

L'article de la Partie 1 n'est pas applicable.

19 Fonctionnement anormal

L'article de la Partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes.

19.1 Addition:

Les pompes de circulation sont également soumises à l'essai de 19.101.

19.7 Addition:

L'essai est effectué l'écoulement d'eau étant arrêté ou réduit à 5 l/min, suivant la condition la plus défavorable.

19.101 *Les pompes de circulation sont alimentées sous la **tension assignée** et mises en fonctionnement à environ la moitié de la pression maximale du système pendant 5 min, après quoi l'eau est évacuée et le fonctionnement est poursuivi pendant 7 h. Le système est rempli d'eau à nouveau et la pompe est remise en fonctionnement pendant 5 min sous environ la moitié de la pression maximale du système.*

Si, au cours de l'essai, la pompe ne peut plus fonctionner, elle est déconnectée de l'alimentation électrique et le système est rempli d'eau.

20 Stabilité et dangers mécaniques

L'article de la Partie 1 est applicable.

21 Résistance mécanique

L'article de la Partie 1 est applicable.

22 Construction

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

22.101 Les pompes de circulation doivent résister à la pression d'eau qui se produit en usage normal.

La vérification est effectuée en soumettant la pompe, pendant 1 min, à une pression hydraulique égale à 1,2 fois la pression maximale du système.

La pompe ne doit pas fuir.

23 Conducteurs internes

L'article de la Partie 1 est applicable.

18 Endurance

This clause of Part 1 is not applicable.

19 Abnormal operation

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

19.1 Addition:

Circulation pumps are also subjected to the test of 19.101.

19.7 Addition:

The test is carried out with the water flow stopped or reduced to 5 l/min, whichever is more unfavourable.

19.101 *Circulation pumps are supplied at **rated voltage** and operated at approximately half the maximum system pressure for 5 min, after which the water is drained off and the operation continued for 7 h. The system is replenished with water and the pump operated again for 5 min at approximately half the maximum system pressure.*

If the pump becomes inoperable during the test, it is disconnected from the supply and the system filled with water.

20 Stability and mechanical hazards

This clause of Part 1 is applicable.

21 Mechanical strength

This clause of Part 1 is applicable.

22 Construction

This clause of Part 1 is applicable except as follows.

22.101 *Circulation pumps shall withstand the water pressure occurring in normal use.*

Compliance is checked by subjecting the pump to a water pressure equal to 1,2 times the maximum system pressure for 1 min.

The pump shall not leak.

23 Internal wiring

This clause of Part 1 is applicable.

24 Composants

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

24.1.3 Modification:

Les interrupteurs qui ne sont destinés à fonctionner que pendant l'installation de la pompe sont soumis à 100 cycles de fonctionnement.

25 Raccordement au réseau et câbles souples extérieurs

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

25.5 Addition:

Une **fixation du type Z** est autorisée.

26 Bornes pour conducteurs externes

L'article de la Partie 1 est applicable.

27 Dispositions en vue de la mise à la terre

L'article de la Partie 1 est applicable.

28 Vis et connexions

L'article de la Partie 1 est applicable.

29 Distances dans l'air, lignes de fuite et isolation solide

L'article de la Partie 1 est applicable.

30 Résistance à la chaleur et au feu

L'article de la Partie 1 est applicable avec l'exception suivante.

30.2.2 Ne s'applique pas.

31 Protection contre la rouille

L'article de la Partie 1 est applicable.

32 Rayonnement, toxicité et dangers analogues

L'article de la Partie 1 est applicable.